AGRICA EURO RESPONSABLE PART B

Septembre 2026 (Données Au 30 Sept. 2026)

Documentation publicitaire

AGRICA Euro Responsable est un FIA qui investit dans des grandes capitalisations de la zone euro et met en œuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance financière supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

AGRICA **Euro Responsable** est un fonds de partage qui reverse 5% de ses frais de gestion à 3 organisations : Siel Bleu, Clinatec et Symbiose Normandie.

AGRICA **Euro Responsable** s'engage à :

- Respecter un taux de couverture en analyse ESG d'au moins 90% de l'actif net du fonds ;
- Respecter un seuil d'exclusion de l'indice de référence (MSCI EMU NR) de 30% pour former l'univers d'investissement responsable, calculée en % de capitalisation sur la base de critères d'Investissement Socialement Responsable ;
- Surperformer l'indice de référence sur les 2 indicateurs PAI (Principal Adverse Impacts) suivants : l'intensité carbone et la mixité au sein du conseil d'administration ;
- Intégrer dans son processus d'investissement une analyse des plans de transition climatique des entreprises.

L'Equipe de Gestion



EMMANUELLE FERREIRA
Directrice des investissements



THOMAS CUILLIER
Gérant actions



MAXIME JIN
Analyste actions

Performances nettes de frais (source: AGRICA Epargne)

Performances	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Part B	-0,79%	-2,36%	14,28%	45,25%	47,18%
MSCI EMU NR	-1,93%	-1,52%	16,49%	61,72%	64,85%

Performances	2026	2025	2024	2023	2022
Part B	11,01%	13,55%	5,41%	21,01%	-15,96%
MSCI EMU NR	10,81%	23,70%	9,49%	18,78%	-12,47%

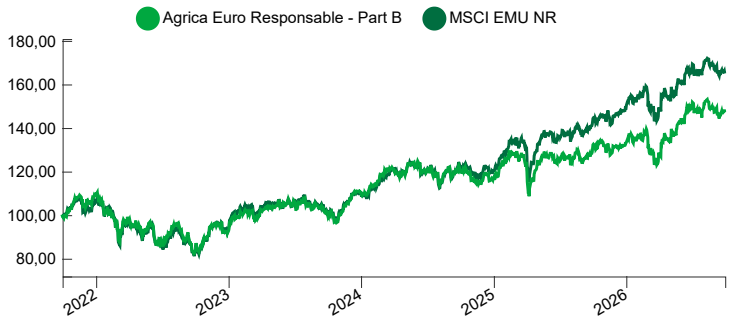
Source : Agrica Gestion d'actifs

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classfication SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	153 857 525,63
Valeur liquidative (Part B)	1 681,82
Frais de gestion maximum	1,20% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	Néant

Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100, 5 ans glissants - source AGRICA Epargne)



Principaux engagements ESG

Couverture de l'actif net du fonds en analyse ESG	100%
Taux d'exclusion de l'indice de référence	30,1%
Part des émetteurs ayant un plan de transition climatique crédible	49,3%
Taux de couverture sur le PAI Intensité carbone	100%
Taux de couverture sur le PAI Mixité au sein du CA	100%

Ratios de risque

Ratios de risque	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité	15,10%	14,69%	15,93%
Volatilité indice	13,97%	14,02%	15,59%
Beta	1,0493	1,0163	0,9920
Alpha de Jensen	-2,90%	-4,36%	-2,41%
Tracking error	3,69%	3,62%	3,82%
Ratio de Sharpe	0,78	0,73	0,35
Ratio d'information	-0,60	-1,14	-0,65

1 2 3 **4** 5 6 7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

Indicateur de risque SRI (cf. Disclaimer)

Caractéristiques Extra-Financières

Label ISR

Article 8 - SFDR

Commentaire sur la politique de gestion

Le MSCI EMU recule de 1,9% en septembre, portant sa performance depuis le début de l'année à 10,8%. Le mois a été marqué par une forte progression des taux souverains, notamment de l'OAT française (+67 pb), ainsi que par un rebond du prix du baril (+14%). Sur le front monétaire, la BCE et la Fed ont chacune relevé leurs taux directeurs de 25 pb. La résurgence de l'inflation dans ces deux économies et le discours plus restrictif des banquiers centraux ont parallèlement conduit les investisseurs à revoir leurs anticipations de politique monétaire. Le marché table désormais sur une nouvelle hausse de la Fed d'ici la fin de l'année, suivie de deux en 2027. Côté BCE, une hausse supplémentaire est anticipée en 2026, puis deux autres en 2027.

Sur le plan économique, les données préliminaires des enquêtes S&P indiquent une dynamique solide de l'activité des deux côtés de l'Atlantique. En zone euro, le PMI composite poursuit son rebond entamé en mai et ressort en expansion à 53,1, au plus haut niveau depuis plus de trois ans. Aux États-Unis, l'enquête S&P est encore plus encourageante, avec un PMI composite à 58,4 en septembre, au plus haut niveau depuis cinq ans. Le mois de septembre a également été marqué par un redressement progressif du trafic maritime dans le détroit d'Ormuz, après avoir atteint des niveaux particulièrement faibles durant l'été, et ce malgré la persistance de tensions élevées.

D'un point de vue sectoriel, les performances ont été contrastées en septembre. La technologie (+6,4%), portée par le rebond des semi-conducteurs, et l'énergie (+3,2%) se sont particulièrement distinguées. Ces deux secteurs continuent de bénéficier de révisions positives de leurs bénéfices par action et affichent des performances respectives de +46,2% et de +51,0% depuis le début de l'année. À l'inverse, la consommation discrétionnaire (-9,9%), les services de télécommunication (-8,2%) et la santé (-3,6%) ont nettement sous-performé en septembre.

Dans ce contexte, AGRICA Euro Responsable a reculé de 0,8% sur le mois, tout en surperformant son indice de référence. Cette performance relative a bénéficié d'un effet allocation positif, porté notamment par notre sous-pondération à la consommation discrétionnaire et aux services de télécommunication, ainsi que par notre surpondération à la technologie. Ces effets ont plus que compenser l'impact négatif de l'absence du secteur de l'énergie. Au niveau du stock-picking, l'effet sélection contribue positivement, notamment dans les secteurs financier, industriel et technologique. Parmi les principaux contributeurs figurent les banques néerlandaises **ABN Amro** (+3,4%) et **ING** (+3,3%) ainsi qu'**ASM International** (+9,9%), équipementier spécialisé dans la fabrication de semi-conducteurs, dont la position a été initiée cette année. **Legrand** (+3,7%) figure également parmi les principaux contributeurs et ambitionne une accélération de sa croissance organique annuelle moyenne qui devrait être comprise entre +6-8% sur la période 2026-2030 grâce à son exposition croissante aux data centers. À l'inverse, **Hermès** (-15,5%), **Saint-Gobain** (-11,9%), et **Allianz** (-7,7%) figurent parmi les principaux détracteurs.

Concernant les mouvements, nous avons réduit en début de mois notre exposition sur **Infineon** au profit d'**ASML** qui a ensuite été allégée après sa forte hausse en septembre (+10%) afin de respecter le seuil de 10%.

Depuis le début de l'année, le fonds enregistre une performance de +11,0%, contre +10,8% pour l'indice de référence. L'effet allocation demeure positif, soutenu par notre sous-pondération à la consommation discrétionnaire, aux services de télécommunication ainsi que par notre surpondération à la technologie qui compense l'absence d'exposition au secteur de l'énergie. Cette contribution favorable compense un effet sélection négatif principalement lié aux contreperformances de **Biomérieux** (-44,8%), **Danone** (-20,9%) et **Saint Gobain** (-18,5%). A l'inverse les principaux contributeurs positifs sont **ABN Amro** (+48,7%), **ING** (+33,7%), **Infineon** (+58,9%) et ASML (+74,1%).

Achevé de rédiger le 2 octobre 2026

Attribution de performance

Positifs

Nom	Attribution (bps)
ING GROUP	+0,21
LVMH	+0,20
ABN AMRO	+0,17
ASMI	+0,13
LEGRAND	+0,10

Négatifs

Nom	Attribution (bps)
HERMES	-0,14
SAINT GOBAIN	-0,14
ALLIANZ	-0,12
DANONE	-0,11
NEBIUS	-0,10

Composition du portefeuille (source : Agrica Gestion d'actifs)

Principales lignes

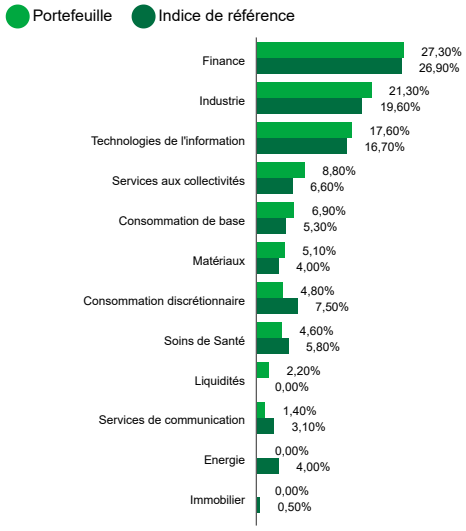
Titre	Poids (%)	Secteur GICS	Pays
ASML HOLDING NV	9,86	Technologies	NL
INTESA SANPAOLO	5,62	Finance	IT
ING GROEP NV	5,45	Finance	NL
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5,38	Industrie	FR
AIR LIQUIDE SA	5,09	Matériaux	FR
Poids des 10 premières lignes			53%
Nombre de lignes			35

Opérations du mois

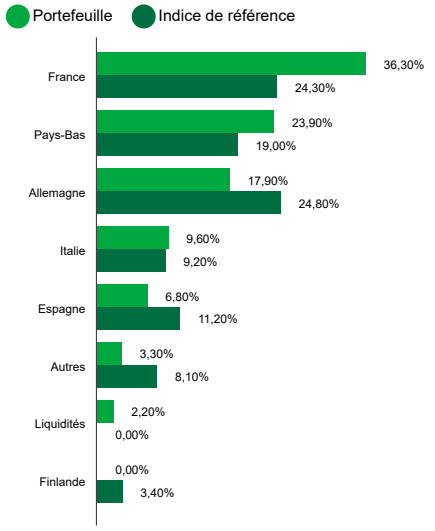
Achats	Ventes
	ASML -0,2%
	INFINEON -0,2%

Profil Financier et Extra-financier

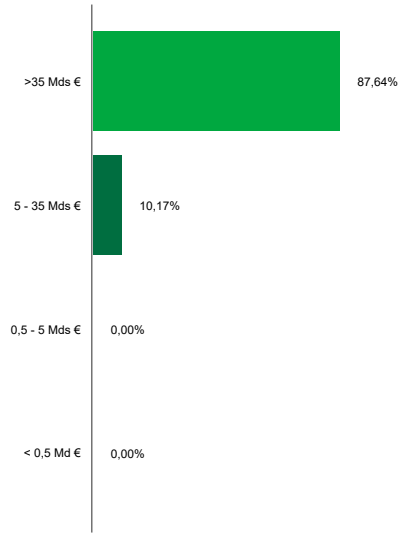
Répartition sectorielle



Répartition géographique



Répartition par capitalisation boursière



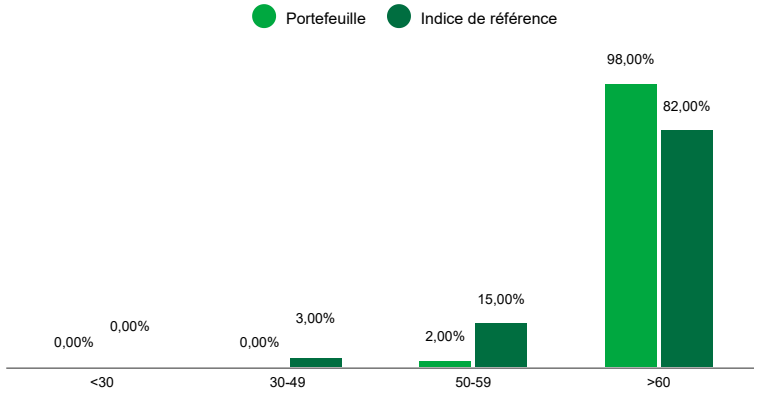
Performance ESG

SCORES ESG

Min:0 Max:100

Libellé	Fonds	Indice
Score ESG	67,50	65,40
Gouvernance (40%)	77,80	75,90
Environnemental (30%)	60,20	57,50
Social (30%)	61,20	59,40

Répartition des scores ESG



Principales lignes

Libellé	Poids	Performance ESG
ASML	9,9%	73,30
INTESA SANPAOLO	5,6%	71,90
ING	5,5%	66,60
SCHNEIDER ELECTRIC SE	5,4%	72,40
AIR LIQUIDE SA	5,1%	63,70

Indicateurs de durabilité et taux d'exclusion de l'indice de référence

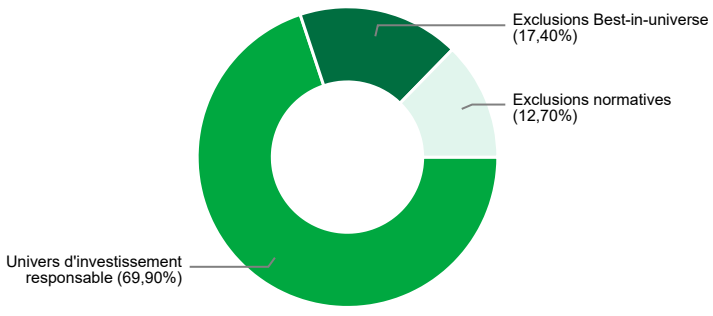
PAI : Intensité carbone (tCO2/M€CA)



PAI : Mixité au sein du conseil d'administration (taux de féminisation)



Taux d'exclusion de l'indice de référence



Méthodologie

ESG, Climat - Source : ISS ESG, MSCI et Agrica Gestion d'actifs

Exclusions normatives : Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés impliquées à plus de 5% de leur chiffre d'affaire dans la production ou distribution de tabac, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans le charbon thermique à plus de 5% de leur chiffre d'affaire, ou dans des nouveaux projets d'exploration de charbon thermique, les sociétés impliquées dans les énergies non conventionnelles à plus de 5% de leur production, ou dans des nouveaux projets d'exploration, et enfin les sociétés dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ou dans un pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI).

Performance ESG : L'approche "Best-in-Universe" se base sur une méthodologie ESG propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, alimentée par la recherche ESG d'ISS ESG. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG.

PAI 13 Mixité au sein du conseil d'administration : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres.

PAI 3 Intensité Carbone : L'intensité carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires. Il s'agit de la somme des émissions de carbone émises par les sociétés (Scope 1,2,3) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit. Le Scope 3 regroupe les émissions indirectes d'une entreprise, qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

Score de transition climatique : Modèle propriétaire construit à partir de la recherche MSCI. Note sur 100 reflétant la crédibilité du plan de transition climatique d'un émetteur en évaluant ses objectifs de réduction d'émission, la cohérence de sa trajectoire de réduction d'émissions, les moyens mis en œuvre ainsi que la gouvernance du sujet climat.

AGRICA GESTION D'ACTIFS • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00
RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.
Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clefs (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Gestion d'actifs n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Gestion d'actifs, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Gestion d'actifs ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 30/09/2026.